

ACTION URGENTE

UN MILITANT DES DROITS HUMAINS TOUJOURS EN PRISON

Un éminent défenseur saoudien des droits humains, Fowzan al Harbi, qui est en procès en raison de ses activités militantes, est détenu de manière arbitraire depuis le 26 décembre 2013. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Fowzan al Harbi, 36 ans, père de deux enfants, a été interpellé le 26 décembre 2013 au terme de sa deuxième audience devant le Tribunal pénal de la capitale Riyadh. Le juge a ordonné son arrestation sans fournir aucun motif, malgré les demandes répétées de son avocat. Fowzan al Harbi est un membre fondateur de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), ONG qui défend les droits humains, dont la plupart des fondateurs ont été emprisonnés en 2013 pour des charges similaires.

Fowzan al Harbi faisait l'objet d'une enquête menée depuis le 11 mai 2013 par le Bureau général des investigations et des poursuites. Son procès s'est ouvert le 4 décembre, et il est notamment inculpé d'avoir « incité à désobéir au dirigeant par des appels à manifester », « signé des documents qui montent l'opinion publique contre les autorités », « qualifié l'État saoudien d'"État policier" », « accusé le système judiciaire d'être incapable de rendre justice », « co-fondé une organisation non autorisée » (à savoir l'ACPRA) et « ignoré les décisions judiciaires ordonnant sa dissolution ».

Fowzan al Harbi s'est plaint de ses mauvaises conditions de détention ; il est contraint de dormir dans le vestibule conduisant à la mosquée de la prison en raison de la surpopulation carcérale et c'est un autre détenu qui lui a donné une vieille couverture sale pour se protéger du froid. Il est incarcéré à la prison de Malaz à Riyadh.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Fowzan al Harbi immédiatement et sans condition, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'il soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements, et qu'il puisse bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur d'abandonner toutes les charges retenues contre lui en lien avec l'exercice pacifique de son droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MARS 2014 À :

Roi et Premier ministre d'Arabie saoudite

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)
+966 1 403 3125 (merci de vous montrer persévérant-e)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,*
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,
Airport Road, Riyadh 11134
Arabie saoudite

Fax : +966 1 403 3125 (merci de vous
montrer persévérant-e)

**Formule d'appel : *Your Royal
Highness, / Monsieur le Ministre,***

Copies à :

Ministre de la Justice

Sheikh Dr Mohammed bin Abdul Kareem
Al-Issa
Ministry of Justice
University Street, Riyadh 11137
Arabie saoudite

Fax : +966 1 401 1741
+966 1 402 0311

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT DES DROITS HUMAINS TOUJOURS EN PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités saoudiennes continuent d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des défenseurs des droits humains, en toute impunité, et adoptent des mesures arbitraires, notamment des interdictions de voyager. Les membres de l'Association saoudienne des droits civils et politiques (ACPRA), fondée en octobre 2009, subissent tout particulièrement cette répression. L'ACPRA signale des atteintes aux droits humains et aide de nombreuses familles de personnes détenues sans inculpation à se retourner contre le ministère de l'Intérieur devant le Tribunal des plaintes, une juridiction administrative chargée d'examiner les plaintes déposées contre l'État et les services publics.

Le 9 mars 2013, deux cofondateurs de l'ACPRA, Abdullah al Hamid et Mohammad al Qahtani, ont été condamnés respectivement à 10 et 11 ans d'emprisonnement, suivis d'une interdiction de quitter le territoire équivalente à leur peine de prison. Ils ont été déclarés coupables de plusieurs infractions, dont « défaut de loyauté et désobéissance envers le dirigeant », « remise en question de l'autorité des représentants de l'État », « tentative d'atteinte à la sécurité et d'incitation au trouble par l'appel à manifester », « communication de fausses informations à des groupes étrangers », « violation de l'article 6 de la Loi relative aux technologies de l'information » et « création d'une organisation non autorisée », à savoir l'ACPRA (pour en savoir plus, veuillez consulter l'AU 257/12, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/010/2013/fr>). Par ailleurs, le tribunal a ordonné le démantèlement de l'ACPRA, la confiscation de ses biens et la clôture de ses comptes sur les réseaux sociaux.

Un autre membre fondateur de l'ACPRA, Abdulkareem al Khoder, professeur de jurisprudence islamique, a été reconnu coupable de charges similaires et sanctionné de huit ans de prison et d'une interdiction de voyager pendant 10 ans, le 24 juin 2013 (voir l'AU 167/13, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/022/2013/fr>). Un autre membre de l'ACPRA, Omar al Said, 22 ans, a été condamné le 12 décembre 2013 par un tribunal pénal de Burayda à quatre ans de prison et 300 coups de fouet, peine suivie d'une interdiction de voyager pendant quatre ans. Les accusations portées contre lui étaient analogues à celles des autres membres de l'ACPRA (voir la Déclaration publique, 19 décembre 2013, <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE23/036/2013/en>).

Deux autres membres de l'ACPRA, Issa al Hamid et Abdulaziz al Shubaily, ont été convoqués à plusieurs reprises pour être interrogés sur leurs activités pacifiques par le Bureau général des investigations et des poursuites. Issa al Hamid (le frère d'Abdullah al Hamid) fait l'objet d'une enquête pour avoir incité au trouble et avoir fondé et présidé une organisation non autorisée. Abdulaziz al Shubaily, autre cofondateur et actuel vice-président de l'ACPRA, fait l'objet d'investigations depuis le 11 mai 2013, pour des accusations analogues. On craint que les deux hommes ne soient bientôt jugés et incarcérés.

Plusieurs autres groupes indépendants et militants de défense des droits humains ont été harcelés par les autorités saoudiennes. Waleed Abu al Khair, éminent défenseur des droits humains et responsable de l'organe de contrôle saoudien des droits humains, a été condamné le 29 octobre 2013 à trois mois de prison par le Tribunal pénal de Djedda. Il a été reconnu coupable d'avoir « tourné en ridicule le système judiciaire saoudien ». Il doit comparaître dans le cadre d'une autre affaire devant le Tribunal pénal spécial pour des inculpations liées à son militantisme pacifique. Six éminents réformistes, dont Suliaman al Rashhudi et Saud al Hashimi, purgent une longue peine de prison depuis fin 2012, après avoir fait circuler une pétition réclamant des réformes politiques et débattu d'une proposition visant à créer une organisation indépendante de défense des droits humains (voir AU 107/13, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/014/2013/fr>).

Nom : Fowzan al Harbi
Homme

AU15/14, MDE 23/002/2014, 23 janvier 2014